



En bref...

Cécile PONCHON (chargée de mission pour le plan Forêt à haute valeur biologique) est partie vers d'autres horizons, et le GTV la remercie encore pour son travail accompli pour la sauvegarde du Tétrás et de ses habitats dans les Vosges. Bienvenue à Marie-Claire GOMEZ qui prendra son poste courant juillet !

Diagnostic des habitats sur les ZPS Massif Vosgien : depuis ce printemps, les coordinateurs locaux du GTV et certains membres du CA ont été mis à contribution aux côtés de l'ONF et du PNRBV pour les expertises « Habitats » des 26 500 ha de la ZPS « Massif vosgien ». Ce marathon s'est terminé pour les Vosges le 1^{er} juillet. Pour l'Alsace, des réunions auront encore lieu cet été.
Encore un grand MERCI à tous !

Un plan pour la sauvegarde du Grand Tétrás - extrait du communiqué de presse du MEEDAT, février 2009 -

« Dans le cadre du renforcement des plans nationaux d'actions en faveur d'espèces particulièrement menacées engagé par ministère du Développement Durable, une stratégie nationale de conservation du Grand Tétrás est lancée. Son élaboration sera conduite par des représentants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Office National des Forêts et Réserves Naturelles de France. Les chasseurs seront pleinement associés.

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire lance une stratégie nationale de conservation du Grand Tétrás, espèce vulnérable actuellement en déclin au niveau national.

Son élaboration sera conduite par un groupement constitué par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Office National des Forêts et Réserves Naturelles de France. Les chasseurs sont pleinement associés.

A la suite des conclusions de la stratégie nationale pour la biodiversité et conformément aux engagements du Grenelle Environnement, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a amorcé un renforcement des plans nationaux d'actions en faveur d'espèces particulièrement menacées.

Dans ce contexte et en raison de la situation préoccupante de l'espèce au niveau national, le ministère en charge de l'écologie a décidé, dès 2008, de lancer l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur du Grand Tétrás.

Cet oiseau forestier, présent dans les Pyrénées, les Vosges, le Jura et de façon limitée dans le Massif Central, est considéré comme « En danger » pour la sous-espèce *major* (Vosges, Jura), et « Vulnérable » pour la sous-espèce *aquitanicus* (Pyrénées).

Afin d'élaborer cette stratégie nationale, le ministère en charge de l'écologie a lancé en 2008 un appel public à la concurrence. Le groupement constitué de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Groupe Tétrás France, l'Office National des Forêts et le réseau des Réserves Naturelles de France a été retenu prestataire.

Pour mener à bien ce travail, le prestataire sera assisté d'un comité de suivi de l'élaboration de la stratégie auquel il présentera ses propositions. En plus des services de l'Etat, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, des représentants des chasseurs, des représentants de la forêt privée, des associations naturalistes et des gestionnaires d'espaces y siègeront.

Ainsi, la concertation avec tous les acteurs concernés par la conservation du Grand Tétrás sera assurée tout au long de l'élaboration de cette stratégie, qui sera finalisée à la fin de l'année 2009. »

Deux réunions entre les différents acteurs (gestionnaires, acteurs du tourisme, associations de protection de la nature,...) ont déjà eu lieu au mois de juin dans les Vosges, pour aborder la problématique du Grand Tétrás spécifique au massif vosgien.

Unité Touristique Nouvelle de Mijanès (Midi Pyrénées) : Le Grand Tétrás sauvé, le défrichement n'aura pas lieu

Modernisation des ZNIEFF (= Inventaire du Patrimoine Naturel de Lorraine) pour les forêts de montagne du département des Vosges : le GTV a recruté un chargé d'études pour mener à bien cette mission réalisée pour le compte de la DIREN Lorraine.

Il y a à peine deux ans, le préfet de Midi-Pyrénées signait un arrêté permettant l'extension de la station de ski de Mijanès-Donzan, sur la commune de Mijanès en Ariège. Cette extension importante du domaine skiable se faisait au détriment de la vallée de la Maure, espace naturel abritant une biodiversité remarquable, dont le Grand Tétrás, oiseau forestier rare et emblématique de la montagne.

Le Comité Ecologique Ariégeois, l'association Nature Midi-Pyrénées et la fédération France Nature Environnement avaient alors saisi le Tribunal Administratif de Toulouse qui leur avait donné raison par une ordonnance du 24 juillet 2008. Estimant que le défrichement de la forêt autorisé par le Ministre de l'Agriculture aurait eu des conséquences trop importantes et irréversibles sur l'habitat du Grand Tétrás, pouvant aller jusqu'à sa disparition de tout l'Est des Pyrénées, le juge ordonnait la suspension immédiate des travaux, concluant qu'une erreur manifeste d'appréciation entachait la décision du Ministre.

Cette première victoire des associations fut de courte durée, la Communauté de Communes du Donzan et le Ministre de l'Agriculture décidant de relever appel de cette décision auprès du Conseil d'Etat. Alors que dans le même temps, le Ministère de l'Ecologie lançait la mise en place d'une stratégie nationale de conservation du Grand Tétrás, considéré comme « espèce vulnérable actuellement en déclin au niveau national ».

Le 13 mars de cette année, le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par le Ministre et la Communauté de Communes et les a condamnés à payer aux trois associations requérantes une somme globale de 6000 €.

Le juge a estimé que « les impacts des défrichements en forêt domaniale auraient des conséquences trop importantes sur le Grand Tétrás, espèce de galliforme sauvage, rare et emblématique des régions montagneuses ».

Eu égard à l'intérêt porté par l'Europe à la protection de cette espèce menacée et l'impact prévisible du projet pouvant conduire à sa disparition « de l'Est des Pyrénées », le juge a conclu qu'une erreur manifeste d'appréciation entachait la décision du Ministre.

Il a en effet considéré qu'aucune mesure compensatoire proposée ne permettrait d'empêcher l'extinction de l'espèce sur ce territoire.

*Des vacances cet été ?...
pffff, je reste dans les
Vosges pour garder mon
territoire*



Dessin : P. MERCKLE

TRES TRES BON ETE A TOUTES ET TOUS !